

# PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL DE GREZ-DOICEAU

## Compte-rendu de la réunion « Mise sur pied d'un contrat de chemins et sentiers » du jeudi 19 septembre 2019

---

### Maître d'ouvrage

FERNANDEZ Laetitia - Coordinatrice du PCDR.

### Présents

Branders Jean-Guy, Theys Caroline, Cartuyvels Paul, Cherpion Jacqueline, Deklerck Viviane, Dendencker Philippe, Detienne Maggy, Dieltiens Anne, Dresse Jean-Marie, Flamand Roland, Francis Laurent, Garcez Vincent, Halot Brigitte, Ingels Yves, Lemer Colette, Marcoen Marc, Marion Denis, Robert Eric, Smets Marie, Van Hee Christian, van Zeebroeck T-W, Vanderbeck Pascale, vanderborgh Ronald, vanzeebroeck Patrick, Vermote Bernadette.

---

### Ordre du Jour :

1. Introduction de la réunion
  - 1.1.1 Présentation du PCDR
  - 1.1.2 Présentation de la Fiche « Mise sur pied d'un contrat de chemins et sentiers »
  - 1.1.3 Contexte et évolutions
2. État des lieux
3. Accord pour relancer la Fiche ?
4. Prochaine date

## **1. Introduction de la réunion**

Présentation du PCDR et de la fiche projet « Mise sur pied d'un contrat de chemins et sentiers » par Laetitia Fernandez.

### **1.1 PCDR : Programme Communal de Développement Rural**

Un PCDR est un programme de 10 ans (2012 – 2022) pour le développement rural de la commune réalisé par les citoyens en collaboration avec l'administration communale.

Concrètement, le programme a été élaboré par les citoyens en réunions citoyennes et a été approuvé par l'administration communale et la Région Wallonne en 2012.

Le Programme est composé de 43 projets, répartis en 3 lots selon l'ordre de priorité. Chaque projet est défini dans une «Fiche Projet» que l'on peut retrouver sur <http://www.pcdr.grez-doiceau.be/presentation-des-projets-du-pcdr-de-grez-doiceau-1>

Concrètement, c'est la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), composée de 30 membres (citoyens + quart communal représenté), qui fait le relais avec les citoyens, suit les projets et prend les décisions. Même lorsque le projet est élaboré en réunions avec des citoyens non-membres de la CLDR, le projet est approuvé au fur et à mesure par la CLDR.

Une fois le projet élaboré, l'administration communale s'occupe du suivi administratif avec la Région wallonne pour débloquer les fonds progressivement selon l'avancée du projet. La Région wallonne finance les projets à hauteur de 60 à 90 % et la commune finance le reste.

Pour plus de précisions, voir le power point ci-joint.

## 1.2 Projet « Mettre sur pied un contrat de chemins et sentiers »

### Objectif du projet :

« Mettre autour de la table tous les utilisateurs et gestionnaires des chemins et sentiers afin de définir un programme d'actions, de restauration, d'entretien et de promotion de la petite voirie publique. »

### Étapes de la Fiche Projet :

Pour ce faire, deux étapes sont prévues dans la fiche projet (voir fiche projet ci-joint):

1. Réalisation d'un inventaire des chemins et sentiers :
  - ➔ Inventaire de la situation de droit = Atlas des chemins et sentiers (1841) + actualisation avec les plans communaux, provinciaux et régionaux
  - ➔ Inventaire de la situation de fait = plan adapté à la réalité de terrain prenant en compte les clôtures, passages inondés, état d'entretien, ...
2. Mise en place d'une commission de gestion dont les objectifs sont :
  - ➔ Dialogue entre utilisateurs
  - ➔ Donner des avis
  - ➔ Fédérer les bénévoles
  - ➔ Suivi du programme d'action incluant :
    - Diffusion de la cartographie
    - Établissement d'une charte d'entretien
    - Classification par usages et utilisateurs + signalisation
    - Information et sensibilisation
    - // PCDN : amélioration du maillage écologique

### Évolution du contexte

La Fiche projet a été élaborée au moment où le parlement wallon a voté le projet de révision de l'Atlas des chemins et sentiers de 1841. Il est donc normal que la fiche ait repris la même méthodologie de travail (réalisation de l'inventaire de droit et confrontation à l'inventaire de fait par des inventaires de terrain).

Entre-temps, cette méthodologie a été appliquée dans des communes pilotes mais n'a pas pu permettre l'actualisation de l'atlas. Les difficultés rencontrées sont : le trop grand nombre d'acteurs impliqués, la méthodologie complexe et la thématique source de conflits.

Aujourd'hui, en 2019, le projet d'Actualisation de l'Atlas des Chemins et Sentiers est à l'arrêt.

Mais la méthodologie multi-critère de « Tous à Pied » (Anciennement Sentiers.be) reste intéressante et applicable. Non pas pour une actualisation de l'Atlas mais pour réaliser un inventaire des sentiers utile à la future commission de gestion.

Leur méthodologie est :

1. Cartographier la situation de droit des sentiers à pd des cartes légales
2. Réaliser des inventaires de terrain pour vérifier sur place l'existant
3. Cartographier la situation de fait = réelle
4. Classer les sentiers selon l'intérêt : Mobilité (ex: proche des gares), Patrimoine (ex: passe par une chapelle), Naturel (ex: permet l'accès à une réserve), Loisirs (ex: accès club sportif).

Les conditions de réussite d'un tel projet sont :

- ✓ Bon dialogue entre la commune et la commission
- ✓ Anticiper l'utilisation et l'appropriation ultérieure de la carte (logiciel QGIS)
- ✓ Bien répertorier les critères et indicateurs en amont (autres que « tous à pied »)

## 2. État des lieux

Élaboration collective d'une « carte des acteurs » des chemins et sentiers :

### Utilisateurs / Usages

- Chasseurs
- Manèges – cavaliers – meneurs
- Cyclistes utilitaires, sportifs et vttistes
- Promeneurs
- Piétons – écoliers
- Promeneurs avec chiens
- PMR – Familles
- Motos-Quads
- Tracteurs
- Voitures
- Camions

### Commune :

- Service Travaux
- Service Urbanisme
- Service Environnement : [environnement@grez-doiceau.be](mailto:environnement@grez-doiceau.be)
- Agent constatateur : Charles Lambert 010 84 83 40 [charles.lambert@grez-doiceau.be](mailto:charles.lambert@grez-doiceau.be)

- Collège / Conseil communal
- Cantonniers

**Commissions Locales :**

- Police des Ardennes Brabançonnaises
- CLDR : Commission Locale de Développement Rural
- CCATM : Commission Communale de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité
- CCCA : Conseil Consultatif Communal des Aînés
- PCDN : Plan Communal du développement de la Nature
- Commission Police et Sécurité
- Conseil de Police
- Agents de proximité
- Commissaire Voyer (?)

**Associations Locales :**

- Comité des fêtes de Hèze
- Vélo Club Blancs Gilets
- Vélo Club Gottechinois
- Office du Tourisme
- Je cours pour ma forme / Running Grez
- Scouts / Patros / Mouvements de jeunesse
- Epures
- Clubs sportifs
- Cynégétique
- Aer Aqua Terra
- Eneo
- Les amis du parc de la Dyle

**Associations extérieures :**

- Adeps

**Pouvoirs législatifs :**

- Province du Brabant wallon
- SPW
- Décrets sur les voiries (février 2014)

**Ressources :**

- Communes de Bierbeek, Heverlee
- Règlement de Police des Ardennes Brabançonnaises
- Communes voisines (coordination)
- SNCB – Infrabel
- TEC

**Cartes**

- Point-nœud – knooppunt
- Carte officielle de la commune
- Carte des promenades OT – PCDN
- Google Maps
- Carte IGN
- Portail de la RW
- Digitalisation de l'Atlas – Wallon Map
- GPS
- Carte établie avec Cécile (liaisons lentes PCDR)
- Balnam.be

**Experts :**

- GRACQ
- Sentiers.be
- Itinéraire wallonie
- Faune et Biotope
- Natagora

**Liens entre les acteurs :**

- Le lien entre les utilisateurs et la commune se fait par l'agent constatateur, le service environnement et la Commission Police et Sécurité.
- Très peu de liens entre les acteurs !

**3. Accord pour relancer la Fiche ?**

Dans le cadre du PCDR, nous pouvons nous réunir pour élaborer cette fiche, c'est-à-dire pour réaliser l'inventaire de terrain et/ou lancer la commission de Chemins et Sentiers.

L'avis des membres est le suivant :

- Plusieurs plans d'actions liés aux sentiers ont déjà été élaborés ce qui entraîne une certaine lassitude à toujours « planifier ». Il y a une volonté forte de passer directement à l'action en lien avec le PCDN.
- Envie de profiter du cadre du PCDR pour envisager une planification et vision stratégique à long terme mais tout en mettant directement en place des actions.
- Nécessité de créer du dialogue entre les différents acteurs.

Pas de consensus clair pour la réalisation de l'inventaire de terrain et/ou le lancement de la commission chemins et sentiers mais une volonté forte de se mobiliser et de travailler sur la question des chemins et sentiers. Le désir d'actions concrètes et rapides l'emportent.

#### **4. Prochaine date**

Il a été décidé de :

- Inviter Boris de chez « Tous à pied » pour qu'il nous explique la législation sur les chemins et sentiers.
- Faire une seconde réunion citoyenne et de travailler en 3 tables :
  1. Inventaires de terrain
  2. Commission Chemins & Sentiers
  3. Actions directes // PCDN

**Merci pour votre lecture !**

|  |
|--|
| <p><b>Personne de contact :</b><br/>Laetitia Fernandez<br/>010 84 83 41<br/>Laetitia.fernandez@grez-doiceau.be</p> |
|--|